

# LE JOURNAL DU DÉBAT PUBLIC

## PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES

### Édito

Le débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes, au large de la Somme et de la Seine Maritime, se déroulera du 28 avril au 10 septembre prochains, avec une suspension du 13 au 30 août.

Ce débat intervient en amont de toute décision concernant l'implantation et la réalisation du parc, au moment où il est encore possible de décider de l'opportunité du projet.

A la suite du Grenelle de l'Environnement et de la directive européenne Énergie et Climat, des objectifs précis ont été fixés au niveau national : porter la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale à 23% en 2020.

L'objectif assigné dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité est de 6 000 MW de puissance installée en 2020 pour l'éolien en mer, soit par exemple 1 200 éoliennes de 5 MW.

#### Le public est appelé à se prononcer sur :

- Faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes d'albâtre et picarde ? Si oui, à quelles conditions au vu des différents usages de la mer ?
- Le projet de parc éolien des Deux Côtes répond-il à ces enjeux et ces contraintes ?

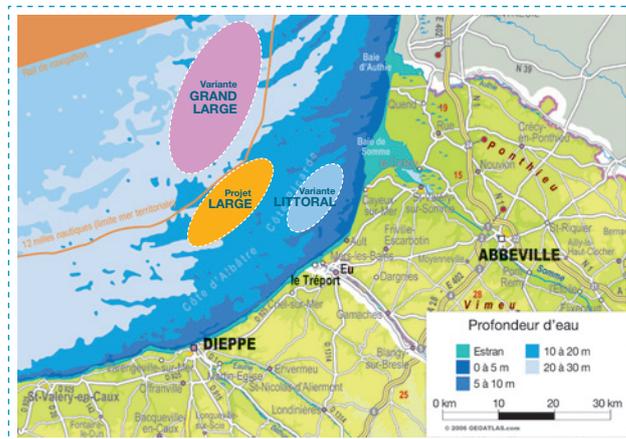
La CPDP sera attentive à donner la parole à tous ceux que cette nouvelle façon de produire de l'électricité va concerner ou intéresser, tout en vous informant dans la plus grande transparence et neutralité.

Le débat apportera, nous le souhaitons, de précieux enseignements concernant l'éolien en mer et les caractéristiques du projet du maître d'ouvrage.

#### Philippe Marzolf

Président de la Commission particulière de débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes

### Le projet Large des Deux Côtes et ses variantes étudiées



#### Projet Large

Distance à la côte : 14 km  
Nombre d'éoliennes : 140  
Puissance du parc : 700 MW  
Coût : 1 800 M€

#### Variante littoral

Distance à la côte : 5,5 km  
Nombre d'éoliennes : 60  
Puissance du parc : 300 MW  
Coût : 700 M€

#### Variante grand large

Distance à la côte : 25 km  
Nombre d'éoliennes : 320  
Puissance du parc : 1 600 MW  
Coût : 4 800 M€

→ Participer au débat en ligne [www.debatpublic-eolien-en-mer.org](http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org)



## Pourquoi ce débat ?

### Un débat engagé par la CNDP

La Commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie le 24 août 2009 par la Compagnie du Vent, filiale du groupe GDF Suez et maître d'ouvrage du projet de parc éolien en mer des Deux Côtes.

La CNDP a décidé le 7 octobre 2009 d'organiser un débat public sur ce projet.

### La CNDP, une autorité administrative indépendante

Créée en 1995 par la loi relative à l'environnement, dite Loi Barnier, la CNDP veille à la participation du public pendant la phase d'élaboration de projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement.

**Sa mission :** faire en sorte que le public s'informe, obtienne des réponses à ses questions et exprime ses observations, critiques et suggestions.

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a transformé la CNDP en autorité administrative indépendante.

Elle oblige les maîtres d'ouvrage à saisir la CNDP pour tout projet d'intérêt national supérieur à 300 M€.

### La CPDP organise le débat en toute neutralité

La CNDP a confié l'organisation du débat sur le parc éolien en mer des Deux Côtes à une Commission particulière du débat public (CPDP). Elle a nommé **Philippe Marzolf**, vice-président de la CNDP, à la présidence de cette commission particulière. Celui-ci s'est entouré de 3 personnes qui constituent avec lui la commission :

- **Alain Brisac**, que l'expérience des relations sociales a conduit à devenir médiateur et expert auprès des tribunaux.
- **Thierry Masnou**, ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts.
- **Chantal Sayaret**, professeur de droit, précédemment élue locale en Normandie.

La CPDP a pour missions d'**informer** le public le plus largement possible, de **donner la parole** dans le respect de la diversité des opinions et de **rendre compte** de toutes les contributions et opinions exprimées.

#### Ses principes

- **Transparence :** la CPDP s'assure que les informations soient claires et accessibles
- **Argumentation :** elle veille à ce que les opinions soient argumentées pour être débattues
- **Équivalence :** elle garantit à toute personne la possibilité de s'exprimer dans le respect de l'autre
- **Neutralité :** nommés par la Commission Nationale, les membres de la CPDP ne se prononcent pas sur le projet

## Points clefs du débat

→ **Faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes d'albâtre et picarde ?**  
Si oui, à quelles conditions au vu des différents usages de la mer ?

→ **Le projet de parc éolien des Deux Côtes répond-il à ces enjeux et ces contraintes ?**

Dans un délai de deux mois après la fin du débat public, le président de la CPDP établit un compte rendu du débat. Sur la base de ce compte-rendu, le président de la CNDP rédige le bilan du débat.

Le maître d'ouvrage dispose alors de trois mois pour indiquer la suite qu'il donne à son projet, en s'appuyant sur les enseignements du débat public.



**Jusqu'au 10 septembre, le site Internet fait vivre le débat !**

- Consultez le dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse, les études complémentaires...
- Posez vos questions sur le projet au maître d'ouvrage ou sur le débat à la CPDP.
- Participez aux espaces de discussion.
- Visionnez les 6 réunions retransmises en direct et posez vos questions en direct.

# Participer au débat en ligne

[www.debatpublic-eolien-en-mer.org](http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org)

## 12 réunions pour s'informer et s'exprimer

### La réunion d'ouverture\* Le Tréport, 4 mai

Elle précisera le cadre législatif et réglementaire dans lequel s'inscrit le projet :

- **Des éclairages** seront apportés sur les choix politiques et les réglementations qui encadrent la production d'énergie renouvelable et plus spécifiquement l'éolien en mer.
- **La Compagnie du Vent** présentera son projet et le public pourra s'exprimer sur le sujet.

### 5 tables rondes thématiques\*

#### 1. Abbeville, 6 mai

**Faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes d'albâtre et picarde ?**

Comment se situe l'éolien en mer parmi les énergies renouvelables ? Quels sont les principaux enjeux de l'éolien en mer ? Comment fonctionne une éolienne ?

#### 2. Le Tréport, 11 mai

**Quels seraient les impacts de l'implantation du projet des Deux Côtes sur la pêche et les autres activités professionnelles de la mer ?**

On y traitera de sécurité maritime, de ressource en poissons, de zones de pêche, de la place de la pêche dans les parcs éoliens en mer ainsi que des autres usages professionnels de la mer.

#### 3. Dieppe, 17 mai

**Quelles seraient les retombées économiques et les perspectives d'emploi et de formation pour les deux régions, si le projet des Deux Côtes se réalisait ?**

Industriels et formateurs – lycées, université, formation continue – dresseront le panorama des emplois possibles autour des éoliennes en mer, avec des témoignages étrangers sur les effets de parcs déjà installés.

#### 4. Saint-Valéry-sur-Somme, 27 mai

**Quelles incidences aurait l'implantation du projet des Deux Côtes sur la faune et la flore ?**

Le débat abordera très largement les conséquences sur la faune et la flore sous-marine, sur les oiseaux et la chasse.

#### 5. Cayeux-sur-Mer, 3 juin

**Quel serait l'impact de l'implantation du projet des Deux Côtes sur les paysages ? Quels enjeux pour le tourisme et quelle incidence sur les activités de loisirs de la mer ?**

On y parlera des paysages, de jour comme de nuit, des conséquences sur le tourisme et des incidences sur les loisirs de la mer.

Ces réunions présenteront le projet sous divers angles. Chacune sera organisée en deux étapes :

Étape 1 : Elle abordera un thème que les acteurs des deux régions ont souhaité introduire dans le débat et donnera des éclairages sur ces sujets.

Étape 2 : Elle consistera en un débat sur le projet de La Compagnie du Vent avec un éclairage spécifique sur le thème abordé.

### 5 réunions locales (cf. carte des réunions page 4)

De portée générale, elles permettront de rencontrer les habitants de la région côtière pour débattre des principales caractéristiques du projet. Elles auront lieu dans différentes communes.

### La réunion de clôture Le Tréport, 7 septembre

Elle tirera les principaux enseignements du débat public.

*Durant les 4 mois du débat public, des auditions publiques seront organisées sur demande auprès de la CPDP afin de donner la parole aux acteurs concernés par le projet.*

\* Réunions retransmises en direct sur le site Internet du débat.

# En pratique, comment s'informer et participer ?



## Sur Internet

[www.debatpublic.eolien-en-mer.org](http://www.debatpublic.eolien-en-mer.org)

### Vous pouvez

- **Vous inscrire** à notre newsletter pour suivre au jour le jour l'évolution du débat
- **Consulter** l'ensemble des documents utiles au débat
- **Poser vos questions** au maître d'ouvrage ou à la CPDP
- **Dialoguer** avec le grand public, les acteurs du débat, le maître d'ouvrage et la CPDP
- **Consulter** les interviews vidéo et les cahiers d'acteurs
- **Suivre 6 des réunions** du débat et poser vos questions en direct

## Par la poste ou par fax

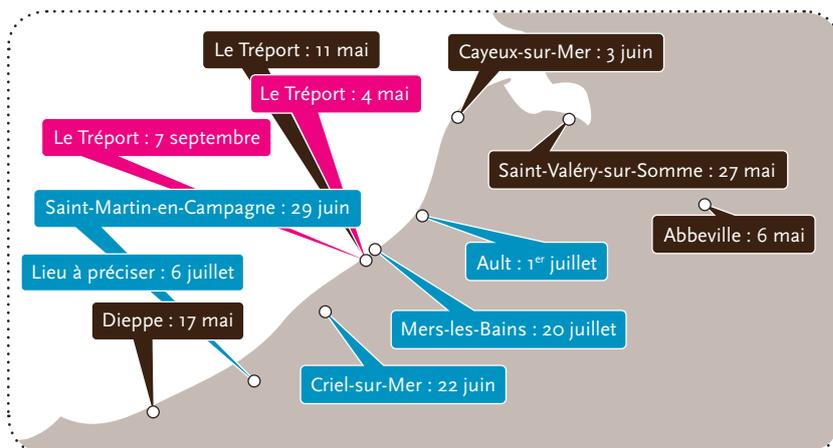
### Vous pouvez

- **Demander** à recevoir les documents au format papier ou par voie électronique
- **Poser une question** au maître d'ouvrage ou à la CPDP
- **Envoyer une contribution**

## En vous déplaçant

### Vous pouvez

- **Aller** dans les locaux de la CPDP sur rendez-vous : 21 rue des Canadiens 76470 Le Tréport
- **Participer** aux 12 réunions publiques organisées de mai à juillet dans toute la région de 19h00 à 22h00
- **Rencontrer** la CPDP lors des permanences qui seront tenues avant chaque réunion publique de 14h30 à 18h00



Type de réunion	Date	Lieu	En direct sur le site Internet
Réunion d'ouverture	4 mai	Le Tréport	Oui
Faut-il développer l'éolien en mer ?	6 mai	Abbeville	Oui
La pêche et autres activités professionnelles de la mer	11 mai	Le Tréport	Oui
Les emplois et la formation	17 mai	Dieppe	Oui
La faune et la flore	27 mai	Saint-Valéry-sur-Somme	Oui
Les paysages, le tourisme et les activités de loisirs de la mer	3 juin	Cayeux-sur-Mer	Oui
Réunion locale sur le projet	22 juin	Criel-sur-Mer	
Réunion locale sur le projet	29 juin	Saint-Martin-en-Campagne	
Réunion locale sur le projet	1er juillet	Ault	
Réunion locale sur le projet	6 juillet	Lieu à préciser	
Réunion locale sur le projet	20 juillet	Mers-les-Bains	
Réunion de clôture	7 septembre	Le Tréport	

Toutes les réunions publiques auront lieu de 19h00 à 22h00. Des permanences seront assurées sur place de 14h30 à 18h00 avant chaque réunion. Elles vous permettront de rencontrer la CPDP, de vous informer et de consulter les documents du débat. Vous pourrez à cette occasion vous faire filmer pour publier votre avis sur Internet.

## Contactez-nous

Commission particulière du débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes

21 rue des Canadiens 76470 Le Tréport • N° vert 0800 210 213 • Fax : 02 35 50 65 33 • [contact@debatpublic-eolien-en-mer.org](mailto:contact@debatpublic-eolien-en-mer.org)